

ARRETE N° 2018-RH-109  
TABLEAUX ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de CARNOULES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018.

ARRETE

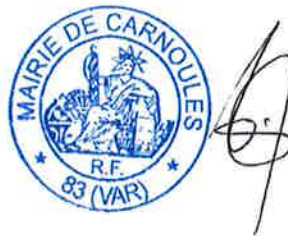
ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom		Echelon
Mme MARSAUDON Christelle		6 <sup>ème</sup>
Mme SINTES Magali		4 <sup>ème</sup>

Promouvables à la date au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée aux l'intéressées.

Fait à CARNOULES le 25 mai 2018  
Le Maire,  
Christian DAVID,



ARRETE N° 2018-RH-110  
TABLEAUX ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de CARNOULES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018.

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon
M MARTINEZ Nicolas	4 <sup>ème</sup>

Promouvable à la date au 10 octobre.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait à CARNOULES le 25 mai 2018  
Le Maire,  
Christian DAVID,



ARRETE N° 2018-RH-111  
TABLEAUX ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE,  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE  
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de CARNOULES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018.

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon
Mme CHAUVIER Sandrine	10 <sup>ème</sup>
M ORTIZ Patrick	7 <sup>ème</sup>
M MAMMOLITI Serge	6 <sup>ème</sup>

ARTICLE 2: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon
Mme FAUQUET Marijolaine	6 <sup>ème</sup>

ARTICLE 3: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon
M BERNARDI Roland	9 <sup>ème</sup>

ARTICLE 4: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Echelon
Mme GALLERNE Sabine	6 <sup>ème</sup>

Promouvables à la date au 31 décembre.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée aux intéressés.



Fait à CARNOULES le 25 mai 2018  
Le Maire,  
Christian DAVID,

